



Le mot du Maire

Nous avons eu un très bel été, ponctué, comme à l'accoutumée par les grandes festivités communales : la fête de l'école, celle du sport, et enfin celle de Saint-Lambert, et à chaque fois nous avons eu la chance de bénéficier d'un temps radieux.

Tous ces événements ont été l'occasion de réunir la majeure partie d'entre vous et nous pouvons saluer l'ensemble des organisateurs et participants qui ont contribué à en faire un franc succès.

Depuis la rentrée, nous nous sommes remis au travail sur tous les dossiers communaux : d'une part, la commission des logements sociaux finalise les critères d'attribution qui seront transparents pour vous, et nous continuons d'autre part à œuvrer pour la sécurité, l'assainissement, les travaux d'embellissement et d'entretien de notre village. A très bientôt.

Jean-Pierre Le Métayer

Sommaire

- Les derniers événements
- Les activités du CCAS
- Actualités de Saint-Lambert
 - Travaux
 - Assainissement
- Si Saint-Lambert m'était conté
- Les informations générales
- Informations pratiques locales
- Voulez-vous partager vos belles photos du village ?
- Exposition « Métiers disparus »
- Saint Lambert en fête présente ...
- Etat civil
- AGENDA

Exceptionnel :
Concert de Rhoda Scott
le 13 novembre 2009, à l'Eglise

Mairie : 13 rue de la Mairie

Tél : 01 30 43 77 25 – Fax : 01 30 60 97 99

Permanences : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 16h30
samedi 9h à 11h30

www.saintlambertdesbois.fr

N'hésitez pas à consulter les tableaux d'affichage de la Mairie.



LES ÉVÈNEMENTS DE CES DERNIERS MOIS

Fête de l'école - Le 26 juin 2009

La fête de l'école a eu lieu le vendredi 26 juin.

Le spectacle des élèves a commencé à 17h30. Une kermesse a ensuite envahi l'école avec des stands tenus en grande partie par des parents d'élèves et d'anciens élèves de l'école.

M. Le Métayer a ensuite remis aux élèves de CM2 entrant en 6ème un beau livre d'histoire.

La soirée s'est achevée par un buffet préparé par l'ensemble des participants.

Sandrine Defontaine



Et là, Cécile le Gallo a voulu nous apprendre à danser au rythme breton ...

Photos Danielle & Stéphane Tacyniak

Dernier jour de classe pour les enfants de l'école, sortie à la ferme.



Photos Jacques Mengelle-Touya

Quelques jours avant les vacances d'été, les élèves de l'école (du CP au CM2) ont effectué leur « pèlerinage » annuel tant attendu ! Malgré la chaleur, nous nous sommes rendus à pieds à la ferme de M. Le Métayer. C'est avec attention que les enfants ont écouté Régis expliquer son travail. Ils ont pu alors apprendre à reconnaître certaines céréales. Bien sûr les engins agricoles étaient au rendez-vous pour le plus grand plaisir des enfants : tracteurs, moissonneuse batteuse... Après avoir goûté aux gâteaux et à la mousse au chocolat tant désirés, nous sommes tous rentrés à l'école ravis de cet après-midi.

Vivement l'année prochaine !

Sandrine Defontaine

Fête du Sport, les 27 et 28 juin 2009

Samedi 27 juin

10h30, départ du « run & bike » prélude à la fête du sport 2009.

Parents et enfants réunis par équipes de 2 se partageant un vélo, s'affrontent sur deux parcours de 2 et 6 km selon l'âge des plus petits. Cette épreuve rassemble plus de 40 participants qui sont conviés à l'incontournable barbecue offert par l'association sportive.



14h30, place aux épreuves de tennis « tournoi de mini tennis et challenges divers » auxquelles participe la cinquantaine de jeunes garçons et filles inscrits à l'école de tennis.

17h : un tournoi de pétanque plus ludique et accessible à tous est organisé.

Pour la première fois cette année, les membres de la section « STEP » emmenés par leur animateur Christophe Jolivet, font une démonstration de chorégraphie sportive et rythmée à souhait.

Un petit break le temps de prendre une douche, dès 19h, les bulles de champagne s'égayent dans les flûtes, l'orchestre joue de vieux airs de jazz, le soleil couchant embrase les tentes blanches dressées pour l'occasion.

Au menu, melon et jambon italien, navarin d'agneau et mousse aux trois chocolats accompagnés d'un délicieux rosé d'Ardèche.

A la nuit tombée, les portes du « casino » s'ouvrent. Deux heures durant, Saint Lambert prend des airs de station balnéaire, les robes longues et smoking se fauillent entre les tables de Black jack et de Roulette, et les plus jeunes crient « all in » (tapis) en s'esclaffant à la table de poker.



Dimanche 28, 10h05, sur le terrain de l'Espace sportif communal, le tournoi de foot à 5 débute, cette année la victoire revenant à l'équipe de la gendarmerie de Magny les Hameaux.

Après midi sur la plage...l'AS a organisé son 1^{er} tournoi de « beach tennis », cette activité se pratiquant en double avec des raquettes à petits tamis et balles molles, sur un terrain de 8X16m de part et d'autre d'un filet fixé à 1m70 du sol.

Ce grand week-end sportif se termine vers 18H, chacun repartant à la maison fourbu mais



heureux.

L'As remercie tous les participants à cette grande fête du sport, et donne RDV le dernier WE de juin 2010 pour une nouvelle édition .

Jean-François Anglars
Président de l'AS Saint Lambert

Photos Claude Urien



L'AS Saint Lambert et les participants tiennent à remercier les établissements PAILLE, la Source de Saint Lambert et le restaurant La Terrasse de Sauvegrain pour leur précieux soutien.

48 HEURES CHRONO - Fête de Saint-Lambert, 19 septembre 2009 ...

Vendredi 14h : L'heure est venue pour les braves de l'association « Saint-Lambert en fête » de commencer la mise en place afin de recevoir dignement tous les vaillants gens d'armes et d'esprit pour cette grande fête médiévale du samedi.

Les semaines précédentes, la mobilisation était déjà intense pour les préparatifs du banquet et de cette animation. Tout le matériel est prêt. La pression et le stress sont là devant l'ampleur des efforts à fournir. Vers 20h la cour de l'école est totalement transformée pour recevoir le grand banquet du lendemain soir, et le château-fort est en place sur le terrain de foot. Rendez-vous est donné pour le lendemain.



Samedi 10h : Les Terracrom débarquent.

C'est une horde de voitures et même un camion qui, en ce samedi matin, envahit l'enceinte du Manoir. Leur campement se met en place autour du château-fort en quelques heures. La qualité et l'originalité de leurs stands sont impressionnantes. L'après-midi, la fête est exceptionnelle par la participation, les déguisements et la diversité des ateliers et activités proposées. Les joutes, les épreuves, les combats se succèdent et rythment toute l'après-midi au son des cornemuses. Les enfants s'accaparent totalement le château et les attaques en bataille rangée connaissent un immense succès.





Photos Claude Urien

Samedi 19h : le grand apéritif s'annonce. Les clans s'abreuvent d'hypocras et de sangria. Les commentaires vont bon train sur les déguisements de chacun. Le grand feu au centre du banquet réunit enfin les protagonistes autour de tables superbement décorées. Des ardoises en guise d'assiettes viennent parachever l'originalité de la mise en scène de ce banquet médiéval. Les viandes rôtissent et les assiettes s'animent. La météo est au rendez-vous pour une soirée des plus agréables avec, à la nuit tombée, un fantastique feu d'artifice. La joyeuse troupe de Terracrom nous offre ensuite un audacieux et impressionnant spectacle de feu. La soirée dansante réunit enfin les plus dynamiques.

– sur l'air de « 5h du mat ... » -

« **Dimanche 8h du mat.** J'ai des frissons,
Je claque des dents et je baisse le son,
Sorti du lit ... De mes draps bleus froissés,
Tout est fini ... La fête passée.
Pas toute la tête ... Les belles fusées sont toutes fumées
Dans le Manoir ... C'est plein de Kleenex et d'ardoises noires,
J'suis pas seul, pas seul, pas seul... {Yeah, Yeah, Yeah, Yeah} »

Dimanche 9h du mat, les braves Saint-Lambert en fête sont sur le pied de guerre. Croissants offerts, mais une journée galère, tout doit être débarrassé.... {Yeah, Yeah, Yeah, Yeah}

Merci à tous, organisateurs et participants d'avoir fait de cette journée une réussite.

L'équipe de Saint Lambert en fête, fatiguée, mais vivement remerciée ... jura, mais un peu tard, ... qu'on l'y reprendrait encore plus l'année prochaine !

Vous avez dégusté et apprécié notre apéritif, l'hypocras. En voici l'histoire et la recette

La recette d'Hypocras est attribuée au célèbre médecin Grec Hippocrate (V^{ème} siècle avant J-C.). C'est ainsi que Saint-Lambert en fête a eu l'idée de prendre soin de vous.

Bien plus tard les chevaliers Chrétiens, à l'occasion d'une Croisade en Orient, furent conquis par cette véritable « potion magique » et ramenèrent la recette d'Hypocras en Occident. C'est grâce à ses saveurs si agréables et à ses vertus tonifiantes et même aphrodisiaques (assurait-on ...) que l'Hypocras devient l'Apéritif à la mode au moyen-âge, notamment.

Parmi ses adeptes les plus fameux on compte : Rabelais, Henri IV, Louis XIV, Gaston Fébus ... et maintenant les illustres participants de notre fête de Saint-Lambert ... Après le XVIII^{ème} siècle la précieuse recette tombe dans l'oubli.

Hypocras se déguste frais (11°) et sans glace à l'apéritif.

On l'apprécie également en vin de dessert pour accompagner des pâtisseries au chocolat par exemple, et de nombreux Chefs cuisiniers utilisent Hypocras dans leurs recettes

Recette Hypocras

Proportions pour 15 litres de vin rouge

Miel liquide : 1kg
Sucre en poudre : 500g
Gingembre moulu : 50g
Cannelle : 4 bâtons et 20 g cannelle moulue
Clous de girofle : 40
Coriandre moulue : 50g
Cardamome hachée : 24g
Poivre du Sichuan : 10g
Mélange 5 baies moulu : 10g
Baies de genièvre hachées : 10g
Poivre noir moulu : 1 pincée
Noix de muscade râpée : 1g
Arôme de rose : 1 verre de 12 cl
Vanille : 2 gousses fendues

Mettre toutes les épices dans un torchon, nouer avec une ficelle et tremper dans le vin au moins 24 heures.

Philippe Tacyniak

Les activités organisées par le CCAS

Sortie des Anciens à Rungis, le 17 juin 2009

Quatre heures du matin... nous nous retrouvons tous sur le parking de l'église, fanfaronnant de nous être levés si tôt... Je ne suis pas en retard cette fois, mon réveil a bien sonné !

Cette année le CCAS a décidé de faire visiter aux seniors le Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis, et pour cela il faut partir au milieu de la nuit si nous voulons visiter la Marée.

Arrivés sur le MIN de Rungis, je me mets en quête d'une boulangerie qui, ô merveille, se situe juste en face de l'arrêt de bus ! Je reviens avec un plateau de viennoiseries qui disparaissent en un rien de temps ! Nous attendons notre guide qui va nous faire découvrir la Marée, le quartier de la viande en gros,

les fleurs (malheureusement le mercredi très peu de grossistes), le pavillon BOF (Beurre, Œufs et Fromages) et enfin les fruits et légumes où M. Ioli nous attend avec des brassées de framboises à déguster !

Neuf heures, fin de la visite, nous nous dirigeons vers un restaurant où un magnifique petit déjeuner copieusement servi nous attend et qui est accueilli à bras ouverts par tous.

Le retour en bus s'effectue dans le plus grand calme... bizarre ... un petit coup de fatigue peut-être

A très bientôt pour de nouvelles aventures.



Et bientôt ?

Le dimanche 13 décembre, le **Noël des Petits** sera organisé à l'espace associatif à 17h, des jouets seront distribués aux enfants par le Père Noël, un apéritif sera offert aux parents. Cela concerne les enfants de 0 à 3 ans.

Le mercredi 16 décembre, un **gôter pour les seniors** se tiendra à l'Espace Associatif à partir de 15h, les anniversaires seront fêtés, petits fours et chocolats de Noël seront proposés.

Le **Noël des enfants de l'école** de Saint Lambert et des enfants non scolarisés à Saint Lambert de la tranche d'âge 4-11 ans, se verront proposer une sortie au cirque au mois de janvier (le dimanche 24 ou 31 janvier). Une caution de 15 Euros par enfant sera demandée aux parents, caution restituée le jour de la sortie.

Les « **gestes qui sauvent** » : en collaboration avec le Dr Bouygues, des sessions vont être organisées pour les seniors qui le désirent, mais aussi pour les dirigeants de l'association sportive, du comité des fêtes, des institutrices, du personnel communal, sur la base du volontariat.

WE des Ados : il se déroulera cette année le WE du 27-28 mars au Futuroscope. Une caution de 50 euros sera demandée aux familles à l'inscription rendue le jour du départ.

La prochaine sortie des seniors sera organisée en mai ou juin 2010.

*Sylvie Anglars
vice présidente du CCAS*

ACTUALITES DE SAINT-LAMBERT

Travaux – Rénovation des courts de tennis

Cette année encore, la Mairie a décidé d'encourager l'Association Sportive qui regroupe plus de 130 membres (dont une grande majorité de St-Lambertois) et plus particulièrement la section tennis. Le court « du bas » datant de plus de 20 ans, il était nécessaire de le « rafraichir ».

Au mois d'août, la société Becker a réalisé la réfection dudit court, et les joueurs ont pu à nouveau en profiter dès le 1^{er} WE de septembre.

En complément de cette réfection, la mairie va doter l'association sportive d'un nouveau chalet afin de stocker le matériel des cours et les archives du club.

Longue vie à l'association sportive ...

Texte et Photo Sylvie Anglars



Travaux – tracé de chaussée rue du Clos de Launay

La parcelle A622 d'une superficie de 320m² a été modifiée au Clos de Launay afin de faciliter l'accès et les manœuvres des camions, notamment des ordures ménagères ou des pompiers dans la rue. Le nettoyage de la parcelle et son remodelage ont inclus la création d'un trottoir au droit de celle-ci à l'identique de l'existant (grave et bicoche). La parcelle sera engazonnée prochainement.

Danielle Tacyniak

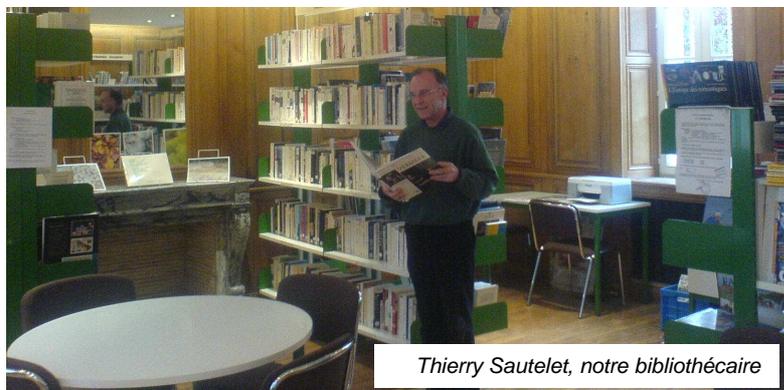
Déménagement de la bibliothèque dans le salon Régence.

Comme nous l'avons précisé dans le bulletin précédent, la bibliothèque a déménagé dans le Salon Régence.

L'entrée de la bibliothèque s'effectue comme par le passé, sous le préau du Manoir.

Cet aménagement est déjà très apprécié par les utilisateurs et permet de sauvegarder les boiseries et le parquet du Salon Régence, d'assurer une meilleure distribution des espaces et de valoriser le Salon en lui conférant la mission d'accueillir la bibliothèque. N'hésitez pas à venir, vous y serez très bien accueillis par des amoureux des livres dans un cadre très agréable !

Texte et Photos Danielle Tacyniak



Thierry Sautelet, notre bibliothécaire

Des nouvelles de l'ASSAINISSEMENT

Assainissement non collectif

La loi sur l'eau rendant obligatoire le contrôle de toutes les installations non collectives tous les 4 ans a été mise en application par le SIAHVY sur la totalité du territoire qu'il couvre, soit 32 communes, 320 km² et environ 230 000 habitants.

Les contrôles sur St Lambert donnent **pour l'instant** les résultats suivants :

Nombre d'habitations contrôlées :	41	Il reste 15 foyers à contrôler, non comptabilisés ici , ces contrôles seront faits en novembre, ce qui portera à 56 le nombre d'habitations contrôlées. Notons que le contrôle est une OBLIGATION (loi sur l'eau).
Nombre d'habitations conformes :	6	Installation conforme à l'arrêté du 6 mai 1996, avec rejet d'eau dépolluée.
Nombre d'installations « satisfaisantes »	11	Le terme « satisfaisant » couvre : <ul style="list-style-type: none">• Soit une installation avec des dispositifs ne faisant plus partie de l'arrêté du 6 mai 1996, mais étant conforme au précédent• Soit des installations récentes où il manque un élément "non vital" pour l'installation (1 regard par exemple) Ces dispositifs disposent tous d'un prétraitement et d'un traitement. Il n'y a pas <i>pour l'instant</i> d'atteinte à la salubrité publique ou de pollution grave. Notons que des installations en très fin de vie ont été mises ici.
Nombre d'installations non conformes	24	Installation dans laquelle un élément structurant du dispositif est manquant. Parmi ceux-ci on note : <ul style="list-style-type: none">• Pas d'installation et rejets directs dans le sol• Pas de traitement• Pas de traitement ni de vidange.

La situation à St Lambert est *critique*. Ceci justifie d'autant plus notre connexion au réseau collectif au plus vite.

Pour information, la Trésorerie Principale de Palaiseau a envoyé à quelques habitants sa facture sous forme de lettre de relance. Elle a reconnu son erreur et a transmis aux habitants concernés une lettre afin de s'en excuser.

Assainissement collectif

De nombreux habitants se montrent impatients de voir l'assainissement collectif arriver à St Lambert. Cependant, les attributions de subventions ont été décalées, ce qui recule encore une fois nos travaux de quelques mois, par rapport au planning présenté dans le bulletin n°56. Mais nous continuons à travailler pour que cette cause commune soit réglée rapidement.

Des sondages géotechniques NON DESTRUCTIFS ET NON INVISIFS auront bientôt lieu dans le Village, rue du Moulin et rue de la Fontaine, afin de connaître le positionnement précis en **placement et profondeur** des différents réseaux, les plans des installateurs n'étant pas suffisamment précis et nous voulons absolument éviter des aléas de chantier et de perforer une installation existante. Sont présents rue du Moulin :

- Un diamètre 600 de transport d'eau potable
- Un diamètre 300 de réseau pluvial,
- Le réseau France Télécom, EDF, GDF,
- L'éclairage public
- Et bien sûr, l'eau potable distribuée aux particuliers.

Le sondage utilisera une procédure électromagnétique par géo-radar (au lieu d'un sondage physique, avec engins mécaniques et ouverture de tranchées).

Lors de la réunion publique du 5/12/2008 différents participants se sont interrogés sur le **fonctionnement des pompes de relevage communes**. En voici les principes élémentaires.

La bache de stockage est dimensionnée en fonction du nombre d'utilisateurs (un coefficient de sécurité et d'évolution de la population est ajouté bien sûr).

A St-Forget (schématisée ici) pour une quarantaine de foyers, la fosse est de 2m sur 4 et dispose de 2 pompes.

La mise en marche et l'arrêt des pompes sont déclenchés en fonction de la hauteur d'eau dans la cuve de relevage.

L'eau monte dans la cuve et arrive au niveau 1, un détecteur de niveau déclenche la mise en marche de la pompe, l'eau redescend et arrive au niveau 2 où le détecteur arrête la pompe.

Le coffret de commande alterne le déclenchement des pompes, 1^{er} cycle = pompe 1; 2^{ème} cycle = pompe 2, etc. Dans le cas d'un défaut de fonctionnement sur l'une des 2 pompes, le détecteur de niveau déclenchera la seconde pompe.

L'information est télé-gérée et rapatriée au SIAHVV et la Lyonnaise des Eaux, où du personnel est d'astreinte 24h/24, avec un délai d'intervention maximum sur site de 4h.

Délai de raccordement des propriétaires

Lorsque l'assainissement collectif sera réalisé, sachez que les propriétaires auront un délai de :

- Deux ans pour s'y raccorder (code de la santé publique L 1331-1)
- Dix ans maximum si l'installation est neuve et conforme (le législateur considère que l'amortissement d'une installation est de 10 ans).

Pour le **raccordement en domaine privé**, nous reprendrons contact avec vous dans les mois à venir.

En effet, une convention d'intérêt général peut être soumise à l'adhésion des foyers se raccordant. Si 80% des foyers se raccordant adhèrent à la convention, ils pourront obtenir jusqu'à 80% au maximum de subventions pour effectuer leur raccordement privé. Cela suppose qu'une seule et même entreprise effectue les travaux et que nous travaillions avec vous pour que le raccordement s'effectue de manière optimale pour tous.

Séverine Collomb, SIAHVV
Danielle Tacyniak

Changement au sein de l'équipe du conseil municipal

Sabine Colombelle a donné sa démission du Conseil Municipal, en raison de son déménagement dans le Sud de la France. Ses activités ont été reprises par d'autres Conseillers Municipaux.

Des questions nous ont été posées concernant les indemnités des membres du conseil municipal.

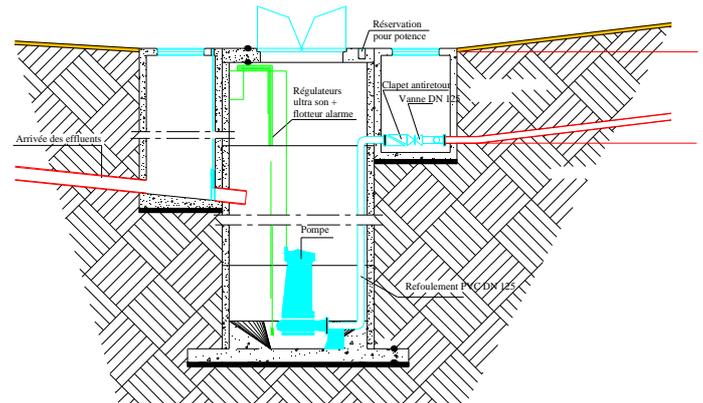
Les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont bénévoles mais peuvent donner lieu au versement d'indemnités de fonction, destinées à compenser les frais courants inhérents à leur mandat, et définies par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). C'est le Conseil Municipal qui détermine le montant de l'indemnité dans la limite d'un taux maximal exprimé en pourcentage de « l'indice de base 1015 » du CGCT.

Ces montants sont disponibles sur internet : http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2009/10/cir_29699.pdf.

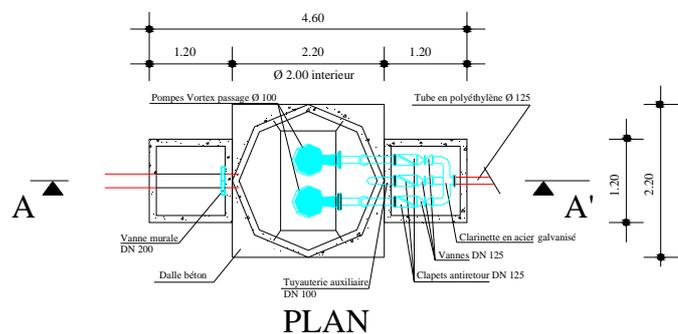
A St Lambert, **le travail des conseillers municipaux est entièrement bénévole**, mais par délibération du Conseil du 14/03/2008, il a été voté une indemnité pour les 1^{ers} magistrats (Maire et Adjoints) de :

- 17 % de l'IB (indice de base) 1015 pour le Maire.
- 6,6 % de l'IB 1015 pour chacun des deux Adjoints.

Danielle Tacyniak



COUPE A. A'.



PLAN

SI SAINT-LAMBERT M'ÉTAIT CONTÉ...

J'avais l'intention de faire l'impasse dans le numéro du Petit Journal que notre chère rédactrice en chef met en page actuellement.

Réflexion faite, le « Si Saint-Lambert m'était conté », devient « Comment conter l'évolution de Saint-Lambert dans le contexte actuel » ? Le texte qui suit est le fruit de ma propre réflexion que je viens partager avec vous.

Que va devenir notre village ? Sous les pressions rampantes du Grand Paris, ses constructions innombrables, le développement de ses pôles d'attractions surtout dans l'ouest parisien, le gigantisme de ses infrastructures prévu à moyen terme. Cette urbanisation où le béton sera Roi, les terres agricoles qui se réduisent comme « une peau de chagrin ». Comment contenir et contrôler toutes ces déferlantes qui menacent de nous engloutir ? Même nos associations qui sont censées défendre notre environnement nous parlent de « feux tricolores » pour gérer la circulation à un quart de lieue de ce site historique de Port-Royal, il y a sûrement d'autres moyens plus bucoliques que ces feux et autre radar préconisés, une étude des plus appropriée en concertation avec les usagers, les services techniques et la municipalité s'avère nécessaire dans le cas présent.

Je suis anéanti par toutes les informations qui arrivent à jets continus dans les médias : - Télévision, radios, journaux, livres, revues et autres - souvent partisans et quelques fois pamphlétaires. Ne maîtrisant pas bien l'informatique, cette carence m'épargne encore de tout ce que la « toile » déverse dans nos ordinateurs. - Quelle pollution ! - Mais comme la langue d'Esopo, elle renferme le meilleur et le pire. Je crois et j'espère que le meilleur supplantera le pire, l'espoir fait vivre !

Réagissons, instruisons, formons nos jeunes générations, inculquons leur que pour avoir un environnement et un avenir meilleurs pour notre planète, notre pays, nos villes villages et campagnes, il faut changer nos mentalités et modes de vie, ceci est valable aussi pour nous adultes ! Ce sera long, très long.

Faire appel à notre CIVISME. Dans la circulation la courtoisie améliorerait nettement celle-ci, vous trouverez toujours quelques « énergomènes » qui passeront outre, quelles que soient les modalités d'avertissement et de surveillance, feux rouges brûlés, stops non respectés, priorités refusées, etc... Essayons de ne pas faire partie de cette cohorte qui gâche leur vie et malheureusement celle des autres. Comme l'énonce Patrick Bard dans son livre – Un long fleuve pas tranquille – Il s'agit là de l'Amazone : « Le plus proche environnement de l'homme est l'homme, et c'est lui-même qu'il doit en premier lieu respecter. »

Dans l'immédiat, vous pouvez penser : « De quoi je me mêle » ? Vous avez peut-être raison, aussi je ne développerai pas plus avant ce que je ressens. Revenons à notre cher village et à son évolution depuis la guerre 39/45. Cela devrait intéresser les nouveaux habitants de Saint-Lambert. En effet le « turnover » a été conséquent ces dernières années. Le village en 1939 étalait sa ruralité comme la plupart des villages français. Au 19ème siècle, le nombre d'habitants oscille entre 194 habitants (nombre le plus faible en 1866) et 272 habitants (nombre le plus élevé, en 1856.) A partir de 1901, l'évolution de la population se révèle plus irrégulière :

- de 1901 à 1936, la commune perd 108 habitants, passant de 291 à 183 personnes ;
- de 1936 à 1962, la population enregistre une hausse de 137 habitants
- de 1962 à 1968, Saint-Lambert passe brutalement de 320 habitants à 198 habitants soit une diminution de 122 personnes ;
- enfin de 1968 à 1975, la population s'accroît rapidement et atteint 371 habitants en 1975 (soit une augmentation de 173 habitants).

De 1975 à nos jours, la croissance se ralentit pour faire place à une relative stabilité. Au dernier recensement nous étions 402.

Dans les années 50 il y avait encore huit fermes à Saint-Lambert. Deux étaient importantes, une à la Brosse, l'autre à Champ-Garnier, fermes qui sont toujours exploitées de nos jours, trois fermes disséminées dans La Brosse, aujourd'hui transformées, en maisons d'habitation et trois autres fermes à Saint-Lambert village, elles aussi désaffectées et transformées à ce jour en habitations.

Les commerces dans ces même années : deux auberges restaurants, l'une au village, l'autre à Vaumurier ; deux restaurants, l'un à La Brosse, l'autre route de la Madeleine sur le plateau. Sur le chemin de l'abbaye de Port-Royal se trouvait un estaminet où l'on pouvait consommer et manger. Cerise sur le gâteau : nous disposions en plein centre du village d'un bar-tabac, épicerie, restaurant très prisé des sédentaires du village et des « oublieux » des denrées de premières nécessités.

La source « Chantilly » créée en 1924, qui se nommera plus tard « Source du Val Saint-Lambert », mettait en bouteille à cette époque de l'eau gazeuse, La Chantilly, de la limonade et de l'eau nature, le tout dans des bouteilles en verre. Le site est repris aujourd'hui par le groupe Nestlé qui a développé et spécialisé cet ensemble.

Rue de la Mairie un cordonnier réparait encore à l'ancienne les chaussures que les villageois lui confiaient, dernier vestige d'une manière de vivre. La société allait évoluer avec une rapidité que l'on n'imaginait pas dans ces années d'après guerre.

L'école prit la suite du Pensionnat créé par Monsieur Louis Silvy en 1829 dans des bâtiments qu'il avait acheté en 1824 à Madame Desprez, école qu'il confia à la Société de Saint-Antoine. Pendant la guerre, l'école des filles qui se trouvait elle aussi dans le groupe de bâtiments ferma, et l'école du pensionnat devint mixte. La commune racheta en 1972 l'école que vous connaissez aujourd'hui et devint une école laïque.

Cest dans ces années que fut construit le premier groupe important de maisons à la Brosse, « Les jardins de La Brosse », 25 pavillon ; 6 pavillons rue des bois toujours à la Brosse, puis 5 autres dans la même rue 10 ans plus tard. Une dizaine d'autres constructions furent construites toujours à la Brosse pour remplacer les bâtiments désaffectés. La scierie qui était rue de la Ferme, transformée ensuite en menuiserie, est aujourd'hui un magasin de matériaux pour le bâtiment.



La Brosse
En bas à droite le hangar de M Le Métayer, démonté ensuite. La rue des Bois construite d'un seul côté. La RD91 et le château d'eau détruit dans les années 90.

A Saint-Lambert, une dizaine de constructions furent édifiées rue de Port-Royal coté est ainsi que huit pavillons au Clos de Launay. Dans la même rue coté ouest cinq autres pavillons furent construits plus deux réaménagés. Rue de la Fontaine, cinq nouvelles constructions plus deux rue du Moulin. Nous dénombrons encore trois ou quatre maisons disséminées intra-muros dans le village.

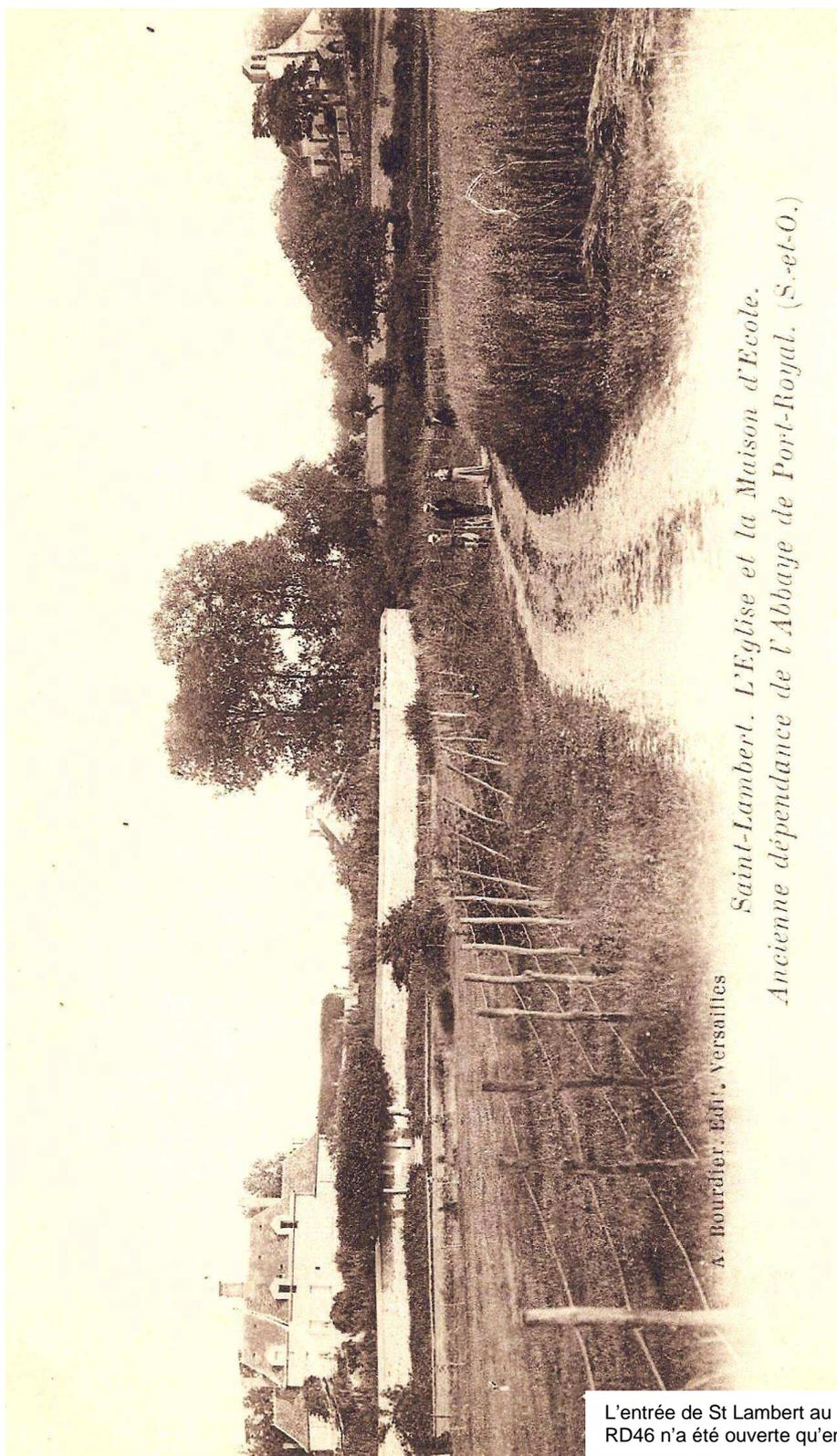
Nous longeons la partie droite de la rue du Moulin. Au-delà de la clôture un parc qui abritait naguère la direction générale d'une association « l' AVVEJ » (Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes). Cette association a vocation de s'occuper d'enfants, d'adolescents et d'adultes en difficultés essentiellement ceux qui présentent des troubles du comportement et/ou de la personnalité. Elle dirige une vingtaine d'établissements dans la région parisienne. L'établissement fondateur se trouve encore à Saint-Lambert en bas de ce parc. Il est connu par les gens du village sous le vocable d'Institut de Rééducation, « Le Logis » Cette association a été fondée par Jean-Claude FERRAND en 1952. La direction générale a été transférée à Saint-Quentin en Yvelines. Dans le bâtiment qui abritait cette direction un hôtel d'une trentaine de chambre est en construction.

Dans ce tour d'horizon de notre commune il ne faut pas oublier l'église bâtie à l'emplacement d'une chapelle datant du 12ème siècle. Cette église est dédiée à Saint-Lambert, évêque de Maastricht. Elle est au milieu du cimetière où se trouvent de nombreuses dépouilles célèbres, plus particulièrement le carré des sœurs de l'abbaye dont les restes ont été transportés là lors de la destruction de celle-ci.

Continuons le chemin du Charme et du Carrosse et nous voici à la porterie du prieuré Saint-Benoît. Nous sommes là dans l'espace du Centre Port-Royal, lieu d'organisation de séminaires d'entreprises dont la réputation n'est plus à faire.

Voici un survol en « diagonale » de notre territoire communal, souhaitons qu'il éclaire un peu nos nouveaux concitoyens ou du moins qu'il amène leur curiosité.

Roger NARAS



A. Bourdier. Edt., Versailles

*Saint-Lambert. L'Eglise et la Maison d'Ecole.
Ancienne dépendance de l'Abbaye de Port-Royal. (S.-et-O.)*

L'entrée de St Lambert au début du 20^{ème} siècle. La RD46 n'a été ouverte qu'en 1904.

INFORMATIONS GENERALES

Informations de la Gendarmerie Nationale

- Le nombre d'escroqueries sur Internet a augmenté de 30% en 2008. C'est pourquoi la Gendarmerie Nationale a mis en place :
 - Un numéro de téléphone permettant de recevoir des conseils **INFO ESCROQUERIE 08 11 02 02 17**
 - Un site permettant de déposer une plainte pour escroquerie sur internet www.internet-signalement.gouv.fr
- En cas d'atteinte aux biens (vol, escroquerie, etc.), la **pré-plainte en ligne** est accessible à partir du site internet de la commune.
- Pour toutes les infractions, le numéro à privilégier est le **17** et non le numéro local

Espaces verts

Certains habitants ont négligé depuis quelques mois ... voire quelques années, d'entretenir les arbres et les haies limitrophes de leurs voisins et de la voie publique. Nous rappelons ici la réglementation en vigueur.

En matière d'égagage et de taille, il y a des règles de distance de plantation par rapport aux limites de propriété et de hauteur d'arbustes. Tout le monde se doit de les respecter, le Maire pouvant si nécessaire imposer l'égagage des plantations.

- **Plantations entre deux propriétés privées** (code civil, article 671 et suivants) :
Distance à respecter par rapport à la limite de propriété
 - **50 cm pour les arbres de moins de 2 mètres :**
 - **2m pour les arbres de plus de 2 mètres.**Le voisin peut exiger que les arbres ou arbustes ne respectant pas ces critères soient arrachés ou réduits à la hauteur. De même pour le dépassement des branches.
- **Plantations en bordure de chemin rural** (code rural, article R 161 – 22). Elles doivent respecter la conservation du chemin, la sûreté et la commodité de passage
- **Plantations en bordure de voie communale** (code de la voirie routière, article R116-25) : « sont punis d'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe, ceux qui en l'absence d'autorisation auront établi ou laissé croître des arbres ou des haies à moins de 2 m de la limite du domaine public routier ». Le long des voies publiques : des servitudes destinées à assurer une meilleure visibilité peuvent être établies. La Commune peut, après mise en demeure restée sans effet, procéder d'office à cet égagage au frais des propriétaires concernés.

Les bambous en limite de propriété sont considérés comme des arbustes et non des herbes et doivent donc être contenus dans la distance de limite de propriété. Notez que des études portent actuellement sur les plantes invasives, qui nuisent à la biodiversité, et parmi lesquelles on note la renouée du Japon, le Sumac de Virginie, les bambous. Certains pays ont d'ores et déjà réglementé leur utilisation.

Collecte des déchets

Passage à partir du 2 janvier 2010 du « tri-flux » au « bi-flux », ceci permettra de réaliser une économie d'environ 28 000 euros. **De plus les journaux et magazines ainsi que la pub rejoindront la poubelle jaune; il y aura donc la suppression des colonnes de récupération sur la commune.**

La commune va se doter de deux **colonnes enterrées pour la récupération du verre**, la demande est faite, la date est pour l'instant indéterminée.

Le **ramassage des encombrants** se fera maintenant **deux fois par an**. Une économie substantielle devrait se dégager. Il est important de se rappeler que Saint Lambert dispose de la déchetterie de Magny, et bien sûr il faut aussi se souvenir qu'une loi de 2006 oblige les commerçants à reprendre les matériels usagés lors d'un remplacement de ces derniers et qu'une taxe de reprise et de traitement est incluse dans le tarif d'une grande majorité d'objets ménagers.

Philippe Guibert

Informations pratiques locales

POUR VOS LOISIRS :

Notre **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE** (Tél : 01 30 60 05 56) est ouverte à tous dans le Manoir Communal. 3500 ouvrages sont à votre disposition, dans des conditions d'abonnement particulièrement avantageuses. Les tarifs annuels sont : Enfant – 3,90 €, Adulte – 9,50 €, Famille : 15€. Les horaires d'ouverture sont : lundi et mardi 16h30-18h15, Mercredi 14h-17h, Vendredi 16h30-18h.

La **PISCINE DE CHEVREUSE** (Tél : 01 30 52 14 41). Les habitants de St-Lambert sont adhérents du SIVOM de la région de Chevreuse avec les tarifs préférentiels suivants (pour en bénéficier, **veuillez vous munir d'un justificatif de domicile**, par exemple la copie de votre carte d'identité).

- Enfants (3 ans et +) : 1 entrée 3,50€ ; 10 entrées 31€
- Adulte (18 ans et +) : 1 entrée 4,60€ ; 10 entrées 41€.

Les horaires en période scolaire sont : Lundi 11h30-13h30 et 17h-20h , Mardi, Jeudi, Vendredi 11h30-14h et 17h-20h, Mercredi 13h-20h, Samedi 10h30-13h00 et 14h30-19h, Dimanche 8h-13h et 14h30-19h. Bon bain à tous !

L'ASSOCIATION SPORTIVE : toutes les informations sur www.as-stlambert.fr

Club de SCRABBLE : tous les vendredis à 20h30 salle des Associations, venez avec votre jeu !

SAINT-LAMBERT EN FÊTE : location des tentes

La location s'effectue en mairie et elle est exclusivement réservée aux habitants de Saint-Lambert.

- Les **tarifs** sont : Tentes blanches = 40€ ; Tentes bleues = 30€ ; 1 Table et 2 bancs = 5€
Règlement par chèque à l'ordre de : Association St Lambert en Fête, à envoyer à :
Mme Gueguen Guénaèle, 3, Clos de Launay, 78470 St Lambert des Bois, tél. : 01 30 64 10 77
- **Horaires** pour retirer et rapporter le matériel auprès de Fabrice à l'atelier municipal:
 - Vendredi après midi entre 16 et 17 heures, pour retirer le matériel
 - Lundi matin entre 8 et 9 heures, pour réceptionner ce matériel.

Le matériel sera ensuite vérifié par un des membres de l'équipe technique de Saint Lambert en Fête.

Nous vous rappelons :

- Que vous devez prévoir un moyen de transport pour emporter le matériel,
- Que vous devez avoir au moins une autre personne avec vous pour charger ce matériel,
- Que vous êtes responsable du matériel prêté.

En cas de problème au montage, l'assistance technique est assurée par Jacques Mengelle-Touya au 06 83 20 99 45.

Nous vous remercions de respecter cette procédure afin que ce matériel coûteux soit correctement entretenu et séché à son retour.

COLLECTE DES DÉCHETS :

Ordures ménagères : Le ramassage des poubelles est effectué le **jeudi matin**. Pensez à bien respecter les consignes de tri !

Les **déchets verts** sont collectés le lundi matin, en sacs papier uniquement, du **30 mars 2009 jusqu'au 14 décembre 2009**. 40 sacs par famille sont distribués gratuitement en Mairie.

Prochains encombrants, en 2010, les dates ne sont pas encore définies.

Déchetterie : Magny Les Hameaux, accès avec un macaron disponible en mairie. Une pièce d'identité peut également vous être demandée. Ouverture les lundi, mardi, vendredi, samedi de 8h30 à 13h et 14h à 18h15 ; dimanche : de 9h à 13h.

L'accès aux artisans, commerçants et industriels est interdit les samedis, dimanches et jours fériés.

FEUX (arrêté municipal n°2004/05) :

Le brûlage des déchets végétaux est interdit entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre. Les feux ne peuvent être déclenchés que la semaine (le brûlage est interdit les dimanches et jours fériés).

Le **brûlage dirigé** consistant à détruire par le feu des herbes, broussailles, litières, rémanents de coupe, branchages, bois morts, sujets d'essence forestière, ou autres, ou l'incinération consistant à détruire lorsqu'ils sont coupés en tas, en andains des rémanents de coupe, branchages et bois morts dont le maintien est dangereux, **ne pourra être effectué qu'entre le lever du jour et 15h, le reste de la journée devant permettre au responsable de s'assurer que tout feu est éteint avant le coucher du soleil**. Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la loi, le secrétaire de Mairie, le Chef de Brigade de Gendarmerie, le Chef des Sapeurs-Pompiers sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de cet arrêté.

LUTTE CONTRE LE BRUIT :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Voulez-vous partager avec nous tous vos belles photos du village ?

Vous avez des photos originales du village, de notre belle campagne sous le gel, le soleil, la neige, la brume du matin, la pluie, ou encore avec un arc-en-ciel, avec nos vaches, chevaux, sangliers, chevreuils, renards, oiseaux, papillons, des vues des étages de vos maisons, d'avion, à pied, ..., des photos anciennes.

Accepteriez-vous de les partager avec nous et qu'elles soient publiées dans le bulletin ou le site internet du village ? Si oui, pouvez-vous nous les transmettre,

- Sous forme numérique (de bonne définition) par le biais de notre site internet par exemple,
- A la mairie pour Danielle Tacyniak : je les scannerai et vous les restituerai dans les meilleurs délais.

Dans les deux cas, veuillez préciser, sur une feuille simple (en cas de remise en mairie) ou dans le message d'accompagnement (en cas d'envoi par mail) :

- Si vous en acceptez la publication
- Votre nom et prénom, téléphone éventuel, et si votre identité peut être révélée ou non lors de la publication (sous la forme, « photo : prénom nom » comme nous le faisons habituellement, afin que nous puissions vous les restituer et vous remercier,
- Une légende sur le contenu de la photo,
- Des explications associées aux circonstances de la prise (date, lieu, autres).

Votre photo sera peut-être en 1^{ère} page de notre prochain bulletin ... ou peut-être dans le suivant, ou encore, si cette initiative remporte du succès peut-être consacrerons-nous un numéro spécial, ou une exposition ou enfin, un concours ?

Le viseur est dans votre camp ! Merci d'avance.

Danielle Tacyniak

« Métiers de Paris disparus & Outils oubliés des métiers ruraux »

Exposition du 27 au 29 novembre 2009 – Maison des Associations

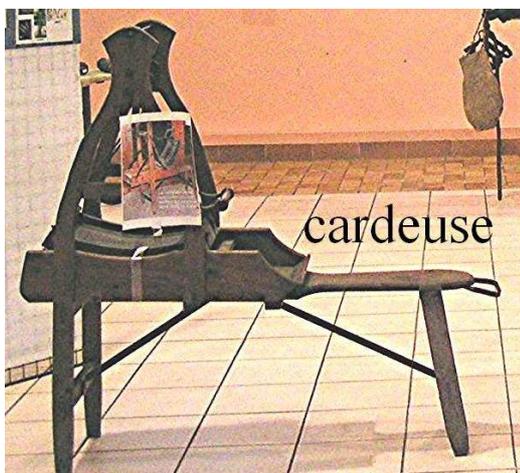
En avril 2009, l'Association « Activités Culturelles de Saulx-Marchais » a eu le plaisir de vous présenter une exposition créée pour notre village et intitulée « Préhistoire – Histoire – Avenir (?) de l'automobile ». Elle vous propose aujourd'hui une nouvelle exposition qui a pour sujets les « métiers oubliés » de Paris sous forme de tableaux et les « outils oubliés » de métiers essentiellement ruraux ayant évolué à la suite des changements techniques et économiques.

Cette dernière partie, importante en volume, recense près de 70 métiers dans les domaines de l'agriculture, du bois, du cuir, de la pierre, du métal, de l'alimentation, des fibres végétales ou animales, des services divers. Elle évoque leur évolution ou plus rarement leur disparition et fait la part belle à l'agriculture qui a énormément changé et a entraîné une modification profonde sinon la disparition de métiers tels que charron, forgeron, maréchal-ferrant, bourrelier, etc.

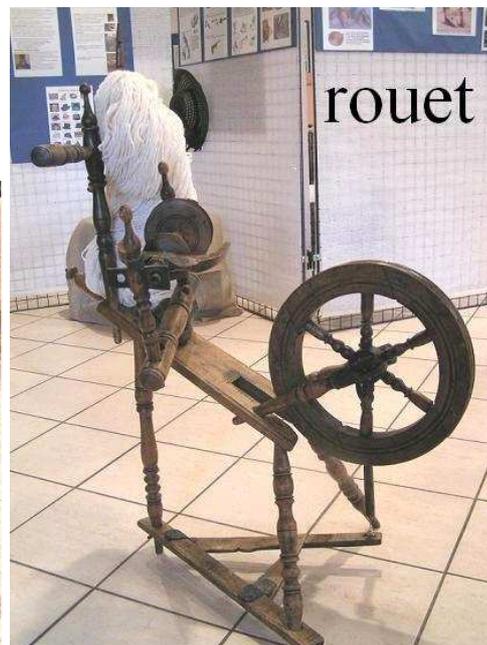
Quelques outils anciens illustrent les tableaux explicatifs.

Une première partie, spécialement développée pour les enfants de l'école donnera lieu, le vendredi 27 novembre après-midi, à une projection d'un diaporama commenté.

On évoquera la manière dont les activités humaines ont satisfait les besoins primitifs et ont abouti aux métiers ruraux traités par l'exposition.



Michel Navelot – Concepteur de l'exposition.



SAINT-LAMBERT EN FÊTE présente ...
Concert de Rhoda Scott
Eglise de St Lambert, le 13 Novembre 2009
Adultes 15€, Enfants (- 12ans) 5€

RHODA SCOTT est née aux Etats-Unis, elle était la fille aînée d'un pasteur itinérant et elle a grandi dans l'ambiance des petites églises noires de la côte est des Etats-Unis. C'est là, en accompagnant les gospels et les negro-spirituals dès l'âge de huit ans, qu'elle a trouvé son incroyable sensibilité instrumentale et vocale. Elle se fait remarquer pour son talent musical et rentre dans la célèbre "Manhattan school of music de New-York" dont elle sort à 25 ans, grand prix du Conservatoire avec mention spéciale du jury. Elle débute chez COUNT BASIE à Harlem. Là, elle est adoptée par tous les grands de la musique. Elle vient ensuite en France pour terminer ses études de contrepoint et d'harmonie chez Mademoiselle Boulanger, du Conservatoire de Fontainebleau. Nadia Boulanger était connue pour accueillir l'élite des musiciens comme Bernstein, Stravinski...

Rhoda possède un talent complet qui la rend aussi à l'aise dans la musique classique que dans le jazz, dans les gospels ou les blues. Douée d'une mémoire musicale exceptionnelle, elle connaît par exemple plus de mille morceaux par cœur et elle compose la majeure partie de son répertoire. D'ailleurs, elle ne s'impose jamais de programme pour une soirée et joue selon son inspiration du moment et surtout selon la réaction du public. Grâce à son charisme, sa voix prodigieuse, ses explications savoureuses, car elle commente toujours les morceaux qu'elle va jouer, elle transporte son auditoire. Elle se donne au public avec tout son être, son cœur, son esprit et elle entraîne une adhésion totale, presque mythique.



Le dimanche 10 Janvier 2010
à 14h30 : Théâtre « Un mari idéal », Oscar Wilde
à 18h : Galette des rois

« Un mari idéal » est une comédie divertissante d'Oscar Wilde, relatant le combat d'un homme pris entre le passé ressurgissant, une carrière qui était prometteuse jusqu'à l'intrusion de Mme Cheveley, et l'amour de sa femme. Combat entre le bien et le mal, où la vertu finira par triompher. On rit des quiproquos, du jeu vicieux de Mme Cheveley qui finit par perdre.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

5/9/2009 : LE GALL Tilia, Valentin, Gaël
 9/9/2009 : JORE Cyprien, Cyrille, Marie

Mariages :

26/6/2009 : Melle PERCIE du SERT Béatrice
 et M. GUIBERT Philippe
 11/7/ 2009 : Mme MONTELLANO Maria
 et M. SIMMONET Jacques
 31/7/ 2009 : Melle NOVATIN Mathilde
 et M. WERLE François

VOTRE AGENDA

Concert de Rhoda Scott, Eglise, 13/11/2009
Re-jeu de la fête, 22/11/2009
Métiers disparus, exposition, 27 au 29/11/2009
Noël des Petits, Espace Associatif, 13/12/2009 17h
Goûter des seniors, Espace Associatif, 16/12/2009 15h
Théâtre pour tous, 10/01/2010 à 14h30
Galette des rois, 10/01/2010 à 18h

Saint-Lambert-des-Bois - 78470

